



DECLARATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES JOURNALISTES DE MADAGASCAR

- Dans le contexte de la profession Presse en général et dans le cadre actuel de l'état d'urgence sanitaire à Madagascar,
- Suite aux divers constats du monde de la presse et des associations de presse
- Suite à la mise en détention de notre consœur Arphine Rahelisoa, Directrice de publication du journal Ny Valosoa Vaovao,

L'Association des Femmes Journalistes de Madagascar (AFJM) déclare que :

- Les journalistes Malgaches se mobilisent activement pour informer la population et ne cessent de fournir des efforts afin d'être à la hauteur au vu de la situation actuelle, malgré la fatigue et les différentes pressions auxquelles ils/elles sont confronté(e)s.
- L'état d'urgence sanitaire ne constitue nullement une situation de non-droit et ne fait pas disparaître la liberté d'expression consacrée dans la Constitution de la IVème République de Madagascar.
- La Loi sur la communication médiatisée a consacré la dépenalisation des délits de presse, si délit il y a, à l'égard des journalistes.
- Arphine Rahelisoa fait partie des journalistes membres de l'Association ;
- La détention provisoire ne doit pas être généralisée, surtout à l'encontre de journalistes et dans l'état d'urgence sanitaire actuel.

En conséquence, l'AFJM demande :

- La libération de Arphine Rahelisoa
- Une plus grande facilité d'accès à l'information
- Un appui au professionnalisme et à la sécurisation de la presse

Antananarivo, 7 avril 2020

Association des Femmes Journalistes de Madagascar